

« Assouplissez d'urgence les mesures restrictives pour les commerces, il en va de leur survie ! »



Daniel Pugès et François-Xavier Brunet

« La liberté d'activité ne doit pas être reléguée à une autorisation d'obtention des aides », clament haut et fort François-Xavier Brunet, président de la CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées et Daniel Pugès, président de la Chambre des métiers et de l'artisanat 65. Depuis l'entrée en vigueur du confinement, 1500 commerces dits non essentiels ont dû fermer dans les Hautes-Pyrénées, contraints de « se réinventer » après avoir respecté un protocole sanitaire strict. Côte à côte, les deux présidents lancent un cri de colère et demandent un assouplissement des mesures restrictives.

« Nous sommes pleinement conscients et prenons pleinement la mesure de la gravité de la situation sanitaire dans laquelle se trouve notre pays. Que personne ne se méprenne sur la nature de mes propos, n'en profite pour générer de l'incompréhension. On est là pour se bagarrer, sans aucune connotation politique. Néanmoins, on ne sauvera pas plus de vies en tuant le commerce, en laissant l'activité économique de nos territoires, de nos centres-villes et centres bourgs s'effondrer littéralement. Il est temps de dire publiquement une vérité fondamentale que pas grand nombre n'ose dire : l'essentiel de la propagation provient de comportements individuels. Ce n'est pas dans nos entreprises, nos commerces où nous avons tous investi, mis en place des protocoles extrêmement rigoureux, que se propage

le plus la pandémie », déclare François-Xavier Brunet. Des propos, largement partagés par Daniel Pugès : « Nous pouvons parler de la problématique des chefs d'entreprise, parce que nous la vivons, tous les jours. Et tous les matins quand on se lève, on se demande : « qu'est-ce qui va encore nous tomber dessus ? ». Les entreprises ont investi de l'argent, des moyens humains et le 29 octobre, elles apprennent qu'il n'y a plus de protocole, et qu'on ferme purement et simplement tous les commerces de faible ou non nécessité. Qui d'ailleurs, peut considérer qu'un commerce est essentiel, ou ne l'est pas ? ».

« Le quoi qu'il en coûte, aura un coût »

La grande priorité du ministère de l'économie, ce sont les TPE-PME,

les plus mal en point : « En un mois, la dépense du fonds de solidarité sera identique à celle que nous avons distribuée début mars », a déclaré Bruno Le Maire. Chaque mois de confinement, la facture de soutien aux entreprises avoisnera les quinze milliards d'euros, selon le ministre de l'Economie (coût estimé) : 6 milliards pour le fonds de solidarité, 1 milliard pour l'exonération de charges, 1 milliard pour le loyer (si le bailleur renonce à un mois de loyer entre octobre et décembre, il bénéficie d'un crédit d'impôt de 30 % sur la somme économisée par le locataire), 7 milliards en chômage partiel (84 % du salaire net). Une « spirale infernale » pour François-Xavier Brunet : « On déverse – et c'est nécessaire – des aides financières dans le secteur économique, on creuse les déficits. Malgré ça, les entreprises pourront-elles survivre ? Pour à la fin, très certainement matraquer d'impôts celles qui ne seront pas ruinées ou n'auront pas fait faillite... ». Daniel Pugès poursuit : « Du bon sens, on en a de moins en moins : l'apport financier devrait calmer tout le monde, mais ce que veulent les entreprises, c'est du boulot ! Que va-t-il se passer quand il va falloir rembourser le PGE (Prêt Garanti par l'Etat), du premier confinement ? ». La réponse étant, à tort selon le président de la CCI, d'opposer les activités économiques les unes aux autres, favorisant de ce fait les géants du e-commerce :

Ne pas se laisser submerger

Les banques ont-elles joué le jeu jusqu'à présent ? Interrogé sur le sujet, François-Xavier Brunet répond : « Oui, les établissements de la place ont globalement joué le jeu avec les moyens mis à leur disposition, même s'il conviendrait d'alléger les règles de solvabilité. Avec ce deuxième confinement, la question se pose différemment. Si on surendette les entreprises, on ne leur rend pas service. Par ailleurs, les banques ont atteint leurs limites si on en croit le président de la Fédération des Banques Françaises, interviewé le week-end dernier dans Les Echos ». Dans la perspective d'un cataclysme économique, François-Xavier Brunet a saisi nos parlementaires (donnant acte à Viviane Artigalas et Jeanine Dubié pour leur réactivité), dans l'espoir de dispositions légales pour établir un cloisonnement patrimonial strict, qui n'expose pas le patrimoine individuel de l'entrepreneur, y compris quand il y a caution personnelle, et d'instaurer un droit à l'oubli : « Il faut à tout prix éviter les poursuites sur le plan personnel, ce qui sanctionnerait doublement nos chefs d'entreprise en les ruinant personnellement et en leur enlevant toute possibilité de rebondir. L'Etat les oblige à fermer, il leur doit bien ça ! ». Enfin, François-Xavier Brunet lance un appel aux entreprises du département : « N'attendez pas d'être submergées, rapprochez-vous des Chambres consulaires et de leurs conseillers entreprises, de votre expert comptable, de votre banquier. Nous vous accompagnons, pour anticiper les difficultés ».